



Election du Doyen

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Le Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

VU le livre VII du code de l'éducation,
VU les statuts de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion du 15 juin 2020.

ARRETE

Article 1

L'élection du Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion aura lieu le **lundi 11 mai 2026 à 10 heures**.

Article 2

Les déclarations de candidature à la fonction de doyen, sur papier libre, doivent parvenir par voie postale ou être déposées au plus tard le **vendredi 30 avril 2026 à 16 heures** à la

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme Arlette LIGEY - bureau 209

1 place d'Athènes

BP 66

67045 STRASBOURG CEDEX

Article 3

La séance du conseil de faculté du 11 mai 2026 aura pour unique point à l'ordre du jour l'élection du doyen.

Chaque candidat disposera d'un temps de parole de 10 minutes pour exposer son projet, suivi de 15 minutes de questions - réponses.

L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort en début de séance.

Article 4

Le scrutin aura lieu après les échanges avec le dernier candidat selon l'ordre du tirage au sort.

Le scrutin se fera par appel nominal suivant l'ordre alphabétique.

Article 5

Un membre du conseil de faculté empêché peut donner procuration à tout autre membre du conseil.

La procuration doit être nominative et être déposée **au plus tard le jeudi 7 mai 2026** à Mme Arlette LIGEY (bureau 117 – ligey@unistra.fr).

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

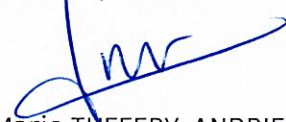
Article 6

Le dépouillement aura lieu en séance, à l'issue du vote des membres du conseil.

Le Doyen proclamera immédiatement les résultats.

Strasbourg, le 11 mars 2026.

Le Doyen de la Faculté de Droit,
de Sciences Politiques et de Gestion



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU